



KPMG AUDIT DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +33 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +33 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

*Caisse de Garantie contre les
Intempéries et Avaries des Marins
Pêcheurs Artisans de la Guadeloupe*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs
Artisans de la Guadeloupe
BP 261 - 97157 Pointe-à-Pitre
Ce rapport contient 16 pages
Référence : MIH/SAJ/MFB/106/2019

KPMG Audit DFA,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Fort-de-France.

Siège social :
KPMG Audit DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 497 R.C.S. Fort de France
TVA Union Européenne
FR 16 51 28 02 497



KPMG AUDIT DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +33 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +33 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs Artisans de la Guadeloupe

Siège social : BP 261 - 97157 Pointe-à-Pitre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs Artisans de la Guadeloupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « 1. Evènements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la décision de l'Etat de maintenir le dispositif actuel des Caisses de Garantie contre les Intempéries et Avaries pour l'année 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des indemnités versées, l'évaluation des créances et la présentation des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs
Artisans de la Guadeloupe
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
19 juin 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Lamentin, le 19 juin 2019

KPMG Audit DFA



Michèle HELMANY
Commissaire aux comptes

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Immobilisations incorporelles	1 829,62	1 515,06	314,56	15,10
Concessions, brevets, droits simil	1 829,62	1 515,06	314,56	15,10
LOGICIEL 20500000	1 829,62		1 829,62	1 510,63
AMORTIS.LOGICIEL 28050000		1 515,06	-1 515,06	-1 495,53
Immobilisations corporelles	5 734,04	3 015,11	2 718,93	3 495,45
Autres immob. corporelles	5 734,04	3 015,11	2 718,93	3 495,45
MATERIEL IBUREAU ET INFORMATIQ 21830000	4 593,32		4 593,32	4 593,32
MOBILIER DE BUREAU 21840000	1 140,72		1 140,72	1 140,72
AMORTIS.MAT.BUREAU INFORMAT. 28183000		2 088,96	-2 088,96	-1 363,07
AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU 28184000		926,15	-926,15	-875,52
Immobilisations financières	827,76		827,76	827,76
Autres immob. financières	827,76		827,76	827,76
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS 27500000	827,76		827,76	827,76
TOTAL II	8 391,42	4 530,17	3 861,25	4 338,31
Autres créances	208 609,64		208 609,64	234 663,90
COTIS M.P. A RECEVOIR 46871000	10 452,20		10 452,20	10 542,02
COTISAT. C.N.P.M.EM A RECEVOIR 46872000	198 157,44		198 157,44	224 121,88
Divers	513 412,84		513 412,84	546 951,15
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	513 368,26		513 368,26	546 210,98
BANQUE CREDIT MARITIME 51200000	12 348,47		12 348,47	13 085,44
VALEUR MOBILIERE PLACEMENT 51210000	51 837,72		51 837,72	51 293,34
COMPTE LIVRET 51220000	435 498,48		435 498,48	465 026,54
LIVRET A 51230000	13 269,28		13 269,28	16 195,63
CAISSE 53000000	414,31		414,31	610,03
Charges Constatées d'Avance	44,58		44,58	740,17
CHARGES CONSTATES DEBITEURS 48600000	44,58		44,58	740,17
TOTAL III	722 022,48		722 022,48	781 615,05
TOTAL GENERAL (I à VI)	730 413,90	4 530,17	725 883,73	785 953,36

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311217
Réserves		243 402,52	246 188,52
Autres réserves		243 402,52	246 188,52
RESERVE PR FONDS DE ROULEMENT	10688000	243 402,52	246 188,52
Résultat de l'exercice		-8 471,91	-2 786,89
Résultat de l'exercice		-8 471,02	-2 786,00
Provisions réglementées		-0,89	-0,89
PROVISIONS	14500000	-0,89	-0,89
TOTAL (II)		234 930,61	243 401,63
TOTAL (III)			
Dettes fournisseurs & cptes rattachés		8 188,99	7 274,17
Dettes fournisseurs & cptes rattachés		8 188,99	7 274,17
Fournisseurs	40100000	889,35	
Fournisseur fact. non parvenu	40810000	7 299,64	7 274,17
Dettes fiscales et sociales		10 234,31	11 179,74
Dettes fiscales et sociales		10 234,31	11 179,74
Dettes prov. congés à payer	42820000	3 522,00	3 607,00
Securité sociale & Assedic	43100000	4 524,00	5 400,59
Caisse de retraites	43730000	1 024,35	995,10
Charges /congés à payer	43750000	704,00	721,00
Autres chgs à payer	44860000	459,96	456,05
Autres dettes		472 529,82	524 097,82
Autres dettes		472 529,82	524 097,82
Debiteurs créditeurs divers	46000000		100,00
Indemnités marins pêcheurs	46862400	472 529,82	523 997,82
TOTAL (IV)		490 953,12	542 551,73
TOTAL GENERAL (I à V)		725 883,73	785 953,36

Détail des postes		Au 311218	Au 311217
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation exercice /tiers		20 144,11	19 654,35
Autres achats et charges externes		20 144,11	19 654,35
ACHAT PETIT FOUNIT. EQUIPEMENT	60630000	24,50	55,07
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60640000	411,81	180,31
SOUS-TRAITANCE	61100000		187,48
LOCATIONS MOBILIERES	61350000	3 000,00	3 000,00
ENTRETIEN ET REPARATION	61500000	1 310,06	817,69
Prime d'Assurance	61600000	642,09	642,13
DOCUMENT. TECHNIQUE-FORMATION	61830000		158,23
HONORAIRES	62260000	7 525,50	7 312,75
VOYAGE ET DEPLACEMENT	62510000	533,54	150,00
RECEPTION	62570000	172,35	328,97
FRAIS POSTAUX	62600000	2 015,75	1 976,88
TELEPHONE	62620000	1 492,90	1 242,72
ORANGE CARAIBES	62630000	706,13	867,53
SERVICES BANCAIRES	62700000	2 309,48	2 734,59
Impôts, taxes et vers. assimilés		459,96	456,00
Impôts, taxes et vers/ assimilés		459,96	456,00
PARTICIP.FORMATION.CONTINUE	63130000	214,99	213,00
TAXE D'APPRENTISSAGE	63140000	244,97	243,00
Charges du personnel		49 641,65	49 761,51
Salaires et traitements		39 169,93	38 581,75
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	64100000	36 024,68	35 724,68
CONGES PAYES	64120000	-85,00	-228,00
INDEMNITES DE TRANSPORT	64140000	2 236,65	2 091,47
TICKET RESTAURANT	64150000	993,60	993,60
Charges sociales		10 471,72	11 179,76
CHARGES SECURITE SOCIALE & AS	64510000	8 250,15	9 005,09
COTISATIONS CGRR	64530000	2 106,74	2 088,84
CHGS/CONGES PAYES	64550000	-17,00	-46,00
MEDECINE DU TRAVAIL	64750000	131,83	131,83
Dotations aux amortis. & provisions		796,05	1 207,22
Amort. sur immobilisations		796,05	1 207,22
DOTAT.AMORTIS.IMMOBIL.CORPORE	68110000	796,05	1 207,22
Autres charges		946 115,29	1 039 755,93
Autres charges		946 115,29	1 039 755,93
CHARGE DE GESTION COURANTE	65800000	461,15	346,63
INDEMNITES MARINS PECHEURS	65810000	945 654,14	1 039 409,30
TOTAL I		1 017 157,06	1 110 835,01
Charges Financières			
Charges Financières			
Charges Exceptionnelles		1 437,61	2 352,78
Charges Constatées d'Avance		1 437,61	2 352,78
CHARGE EXCEPTION/EXERC.ANTER	67200000	1 437,61	2 352,78
Solde créditeur			
Bénéfice			
TOTAL GENERAL (CHARGES)		1 018 594,67	1 113 187,79

Détail des postes		Au 311218	Au 311217
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Autres produits d'exploitation (B)		1 008 259,63	1 109 898,05
Subventions d'exploitation		464 541,24	508 417,48
<i>SUBVENTION C.N.P.M.E.M</i>	74200000	464 541,24	508 417,48
Autres produits		543 718,39	601 480,57
<i>COTISATIONS MARINS PECHEURS</i>	75600000	481 112,90	530 991,82
<i>COTISAT.FRAIS FONCTIONNEMENT</i>	75610000	62 559,00	70 408,20
<i>PRODUIT DE GESTION COURANTE</i>	75800000	46,49	80,55
TOTAL (A+B)		1 008 259,63	1 109 898,05
PRODUITS FINANCIERS (III)		1 714,08	503,74
Autres intérêts et produits assim.		1 714,08	503,74
<i>REVENUS DES V.M.P</i>	76400000		32,39
<i>AUTRES PRODUITS FINANCIERS</i>	76800000	1 714,08	471,35
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		149,94	
Reprises/prov. & transf.de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS		149,94	
<i>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	77180000	49,94	
<i>PRODUITS EXCEP./EXER.ANT.</i>	77200000	100,00	
Solde débiteur		8 471,02	2 786,00
Perte		8 471,02	2 786,00
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		1 018 594,67	1 113 187,79

ASSOCIATION

*CAISSE DE GARANTIE CONTRE LES
INTEMPERIES ET AVARIES DES MARINS
PECHEURS ARTISANS DE LA GPE*

Annexe

aux Comptes Annuels de l'exercice clos le
Date de clôture au 31/12/2018
Montants exprimés en euros

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES INFORMATIONS

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Après toutes les réunions et Assemblée Générale qui se sont tenues pour la préparation de la liquidation de la Caisse, une ultime décision a été prise par l'Etat. Le système des Caisses Intempéries est prorogé pour l'année 2019. L'objectif de l'Etat est de maintenir le dispositif des Caisses mais dans le cadre d'activités autres que celles d'indemnisation des jours d'intempérie uniquement. Par conséquent, l'année 2019 sera une année de transition qui permettra d'étudier les possibilités d'évolution des Caisses et de mettre en place les systèmes de remplacement.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC N°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques."

Note n°1 : Changement de méthode comptable : Néant

Note n°2 : Changement d'estimation comptable : Néant

Note n°3 : Changement de méthode de présentation : Néant

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Modalités comptables de détermination de la valeur brute comptable

* Les Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, remises, escomptes de règlement obtenus et après déduction des rabais commerciaux.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et /ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation

* Les cotisations

Les cotisations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont calculées en fonction des options choisies par les marins pêcheurs.

* Les indemnisations

Les indemnisations sont évaluées en fonction de l'option choisie par les marins pêcheurs et du nombre de jours d'intempéries transmis par le CNPME.

Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 510,63 €	318,99 €		1 829,62 €
Immobilisations corporelles	5 734,04 €			
Immobilisations financières	827,76 €			
TOTAL	8 072,43 €	318,99 €		1 829,62 €

Rubriques	Amortissements cumulés au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 495,53 €	19,53 €		1 515,06 €
Immobilisations corporelles	2 238,59 €	776,52 €		3 015,11 €
Immobilisations financières				
TOTAL	3 734,12 €	796,05 €		4 530,17 €

Note n°4 : Immobilisations incorporelles - Méthode de calcul des amortissements

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans

Note n°5 - Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
LOGICIEL PAYE	318,99 €	
ACQUISITIONS	318,99 €	

Note n°6 : Immobilisations corporelles - Méthode de calcul des amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Construction		
Installations techniques		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Dégressif	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Note n°7 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
ACQUISITIONS		
SORTIES		

Note n°8 : Créances

Créances	Montants bruts	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres (CNPME)cpte 468720	198 157,44 €	198 157,44 €	
Autres (Cotisations M/Pêcheurs)	10 452,20 €	10 452,20 €	
Charges constatés d'avance			
TOTAL	208 609,64 €	208 609,64 €	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2. BILAN PASSIF

Note n°9 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine				
Fonds statutaires				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie				
d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme(1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves réglementées				
Autres réserves(2)	246 188,52 € -	2 786,00 €		243 402,52 €
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	- 2 786,00 € -	8 471,02 € -	2 786,00 € -	8 471,02 €
Provisions réglementées	- 0,89 €			0,89 €
TOTAL	243 401,63 € -	11 257,02 € -	2 786,00 €	234 930,61 €

Note n°10 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à		
		moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles(2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établis. de crédits dont :				
à 2 ans au maximum à l'origine				
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 188,99 €	8 188,99 €		
Dettes fiscales et sociales	10 234,31 €	10 234,31 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	472 529,82 €	472 529,82 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	490 953,12 €	490 953,12 €		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				

(1) le montant des dettes s'élève à **473.453,22 €** Cependant la caisse a réalisé un règlement anticipé d'indemnités pour un marin pêcheur à hauteur de **923,40 €** d'où le solde de **472.529,82 €**

Note n°11 : Dettes fournisseurs

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Fournisseurs Fact.non parvenu	7 274,17 €	7 299,64 €
Honoraires KPMG	7 111,42 €	7 136,89 €
Cabinet KARAM	162,75 €	162,75 €

Note n°12 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Dettes congés à payer	3 607,00 €	3 522,00 €
Sécurité Sociale & Assedic	5 400,59 €	4 524,00 €
Caisse des Retraites	995,10 €	1 024,35 €
Charges/Congés à payer	721,00 €	704,00 €
Autres charges	456,05 €	459,96 €
TOTAL	11 179,74 €	10 234,31 €

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 13 : Prestations servies

1°) Indemnisation 2018

L'indemnité a été versé en 2 fois comme le stipule l'article 9, de la délibération du CNPMEEM (Comité Nationale des Pêches et des Elevages Marins).

() Un acompte de **472.200,92€** a été versé au mois de Septembre 2018

() Le solde soit **473.453,22€** a été versé au mois de février 2019.

Pour un montant total de : **945.654,14€**.

Note n°14 : Ventilation des produits

SUBVENTION C.N.P.M.E.M	464 541,24 €
COTISATION MARINS PECHEURS	481 112,90 €
COTISATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT	62 559,00 €
AUTRES PRODUITS	46,49 €
PRODUITS FINANCIERS	1 714,08 €

TOTAL PRODUITS **1 009 973,71 €**

Note 15 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Employée	1	
TOTAL	1	

Note n°16 : Engagements de retraites

L'engagement en matière de retraite pour l'année 2018 s'élève à : **2 565,47€**.

les principales hypothèses retenues pour la détermination des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont :

() - taux d'actualisation : 1,50%

() - taux d'évolution des salaires : 1,00%

() - taux de charges sociales : 29%

() - Age et départ volontaire entre 60 et 62 ans

Note n°17 : Evénements postérieurs à la clôture : Néant